

## Avis du CESE sur la stratégie départementale de l'agriculture et de la pêche Novembre 2023

---

Dans le cadre de ses missions, le CESE est amené à formuler un avis sur les schémas départementaux présentés en Session.

Concernant la stratégie départementale de l'agriculture et de la pêche, les membres du CESE ont pu participer au forum organisé par le Département le 30 octobre 2023. Par ailleurs, une réunion réservée aux membres du CESE a été organisée le mercredi 18 octobre.

A cette occasion, Alain GINIES, vice - président en charge de la commission « Economie de proximité, agriculture et tourisme », accompagné d'Alexandre NOËL, directeur du développement, de l'environnement et des territoires et de Patrick TARDIEU, chef du service agriculture, tourisme et patrimoine, ont présenté les orientations de cette stratégie et débattu avec les membres du CESE.

### **A l'issue de ces échanges, voilà ci-dessous l'avis du CESE :**

**En premier lieu, les membres du CESE soulignent l'engagement du Département pour se saisir de ces enjeux qui sont primordiaux pour le territoire audois et ils se félicitent de la bonne prise en compte dans ces travaux des problématiques autour de la pêche.**

Les recommandations et contributions du CESE s'organisent autour de 5 axes stratégiques qui constitueront cette stratégie départementale :

#### **Axe 1 : Renforcer le rôle de l'agriculture en matière d'aménagement de l'espace et préserver le foncier agricole**

Cette thématique rejoint des orientations pour lesquelles le CESE est déjà intervenu pour souligner la nécessité de préserver les terres agricoles en mobilisant les outils réglementaires de gestion de l'espace existant (zone agricole protégée, périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains, etc.).

Dans cette logique, le CESE a sollicité le Département pour proposer au Préfet d'ouvrir un siège pour le CESE au sein de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Agricoles et Forestiers (CDPENAF) qui est un des dispositifs de lutte contre l'artificialisation des terres agricoles.

En lien avec l'actualité, le CESE alerte le Département sur le projet de zone logistique sur le secteur de Salvaza à Carcassonne qui va mobiliser des terres agricoles.

**Le CESE, conscient, que ces enjeux ne peuvent être de la seule responsabilité du Département, encourage celui-ci à se positionner comme un « facilitateur » pour les autres échelons territoriaux que sont les communes et les intercommunalités qui doivent mettre en œuvre les outils de planification, comme le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et les Plans Locaux d'urbanisme (PLU).**

Il s'agit là de **construire une véritable politique d'aménagement du territoire**. Une approche globale permettra d'articuler les différents usages de l'espace en particulier dans les zones périurbaines et en proximité des villes (en ayant bien conscience que le développement d'espace agricole, selon les productions, en proximité des zones d'habitat est parfois impossible).

Pour des secteurs plus ruraux et les zones de montagne, il est essentiel de valoriser le pastoralisme et les pratiques d'élevages extensif qui permettent de préserver et d'entretenir des espaces.

**Le CESE souligne l'importance du travail sur le repérage et la résorption des friches** qui représente des opportunités pour lutter contre les incendies, développer des espaces agricoles, etc. C'est également l'une des pistes pour approcher la « zéro artificialisation nette » (ZAN) et cela peut constituer un enjeu fiscal pour les communes, une friche ne générant pas de taxe foncière.

## **Axe 2 : Faciliter l'installation des agriculteurs et pêcheurs, soutenir le renouvellement des actifs et améliorer les conditions d'exercice du métier**

Le CESE, impliqué dans le cadre des projets alimentaires territoriaux (PAT), est particulièrement sensible au déficit de production maraîchère. Il souligne l'importance d'accompagner le développement de ce secteur d'activités (installation ou diversification), les outils fonciers (précédemment évoqués) peuvent partiellement apporter une réponse mais ils ne sont pas suffisants, d'autres questions comme la qualité du sol et l'accès à l'eau sont indispensables. La proposition du Département de mise en place de « zones tests » permettant des expérimentations peut également permettre de développer le maraîchage.

Le maraîchage reste une activité fortement mobilisatrice en main d'œuvre. Il est essentiel de pouvoir recourir, même ponctuellement à des renforts, et comme dans beaucoup de secteurs d'activités cela reste très difficile. Les dispositifs mis en place par le Département permettant de cumuler le RSA et une activité agricole saisonnière peut être une solution mais il ne saurait à lui seul répondre aux questions d'attractivité, de pénibilité et de compétences.

Un des aspects qui pourrait participer à redonner de l'attractivité aux métiers d'agriculteur serait le renforcement et l'amélioration des services de remplacement.

## **Axe 3 : Accompagner le maintien et le développement des systèmes de production durables dans l'agriculture et la pêche**

L'agriculture et la pêche, peut-être encore plus que les autres secteurs d'activités, sont déjà confrontés au changement climatique. Le développement de certaines maladies dans l'élevage, le manque d'eau pour poursuivre des activités existantes depuis des siècles comme le pastoralisme, les menaces de disparition de certains poissons, etc. sont autant d'enjeux auxquels l'agriculture et la pêche doivent faire face.

Le CESE souligne l'importance de ne pas opposer les modèles agricoles qui coexistent sur le territoire audois, entre agriculture bio et agriculture conventionnelle. Il **existe des espaces à explorer comme l'agroécologie**.

A titre d'exemple, le CESE souligne la réussite du dispositif déployé par le Département pour la lutte contre le vers de la grappe par la confusion biologique. Ce dispositif a permis de limiter les dégâts causés par ces vers sans avoir recours à des pulvérisations d'insecticides chimiques.

**Le CESE souligne le fait que l'implication du Département a été essentielle pour le secteur viticole. Ce type d'initiative, qui repose sur une démarche collective associant agriculteurs, Département et Etat, doit pouvoir être renouvelé pour favoriser ces transitions dans le secteur agricole.**

Le secteur évolue mais il a besoin de temps et d'accompagnement pour une conversion-bio, un changement de production ou simplement le développement d'une nouvelle activité (diversification) en particulier pour de petites exploitations.

Dans l'exemple cité, cela a permis d'avoir un changement important des pratiques, ce sont plus de 80% des vignes qui ont été traitées grâce à ce dispositif.

#### **Axe 4 : Promouvoir et favoriser une alimentation territoriale durable**

Concernant cet axe, plusieurs éléments sont en lien avec le PAT en particulier le développement de la consommation de produits locaux de qualité, bio ou non, dans la restauration collective.

Le CESE rappelle que cela suppose une implication de tous les acteurs : collectivités, agriculteurs, cuisiniers, acheteurs, transformateurs, ... et cela nécessite également le développement de plateformes logistiques de distribution.

Il souligne l'importance du travail entre producteurs, éleveurs et cuisiniers de la restauration collective pour faire connaître les produits et pouvoir ainsi les valoriser.

**De même, le CESE revient sur l'importance de l'éducation au goût pour faire découvrir des produits mais plus globalement sur la nécessité de relier « santé et alimentation ».**

Toutes les opérations de sensibilisation de mise en lumière de ces questions, doivent être soutenues, une mention spéciale pour l'opération « des étoiles dans mon assiette » car cela élargit le sujet à la question des métiers.

#### **Axe 5 : Encourager l'innovation et la gestion des milieux et des ressources face aux effets du changement climatique**

**Le CESE revient sur les enjeux autour de l'accès à l'eau et partage les orientations évoquées sur la volonté de « faire mieux et non plus » en matière d'irrigation en poursuivant entre autres la lutte contre les pompages illicites.**

Le CESE souligne la nécessaire vigilance sur le captage des eaux de pluie car cela peut avoir des conséquences sur la pêche en renforçant le taux de sel dans la mer. En matière de pêche, le CESE souhaite également que toutes les actions permettant de lutter contre la prolifération des micro-plastiques soient soutenues.

En conclusion

L'échange autour de cette stratégie a mis en lumière un manque de représentation des métiers de la pêche au sein du CESE. La composition de cette instance relevant de la décision du Département, **le CESE propose que sa composition soit modifiée pour ouvrir un siège aux prud'homies de Gruissan et Port La Nouvelle.**

**Le CESE réaffirme l'importance du travail stratégique engagé par le Département**, qui même s'il n'est plus autorisé à apporter d'aides économiques (ou sous conditions très restrictives), conserve **un rôle majeur d'accompagnement, de fédérateur, de facilitateur pour ces secteurs essentiels au territoire audois.**

**Le CESE souhaite également revenir sur le malaise qui frappe le monde agricole et viticole et témoigner de sa solidarité avec ce secteur** où des personnes qui travaillent dur sont contraintes de solliciter des aides sociales comme le RSA, ou sont contraintes de vendre leur terre pour se constituer une retraite décente, etc.

**Le CESE déplore également l'absence de mesures** afin d'accompagner les pêcheurs dans la reconversion de leurs bateaux **pour les rendre plus sobres et tendre vers des énergies décarbonées.**

**Le CESE souhaite poursuivre son engagement au côté du Département sur ce sujet et s'impliquera sur la durée de mise en œuvre de cette stratégie départementale, et portera une attention toute particulière aux dispositifs qui seront expérimentés dans ce cadre.**